

AUDIT DIAGNOSTIC ACCESSIBILITÉ

NL Prestations est formée pour réaliser les audits-diagnostic dans le ERP (Etablissements Recevant du Public) afin de valider leur conformité au regard de la loi du 11/02/2005 sur le handicap, l'égalité des chances et la citoyenneté.

Cet accompagnement vous permet, au travers du diagnostic accessibilité, de prévoir une accessibilité optimale pour une meilleure qualité d'usage et dans le respect des normes sur le handicap mais aussi de votre fonctionnement propre.

Le diagnostic permet d'une part de faire un état des lieux, mais aussi de prévoir et estimer les travaux à mettre en œuvre pour la conformité d'un site.

Le diagnostic permet de présenter les pistes de dérogations possibles pour les espaces qu'on ne pourra pas rendre accessibles.

NL Prestations vous accompagne également dans la recherche des solutions optimales pour obtenir l'accessibilité du cadre bâti en respectant votre budget et vos contraintes.

→ *Thèmes abordés*

L'accessibilité des Etablissements recevant du public, au regard de la loi du 11 février 2005 en faveur des personnes en situation de handicap.

→ *Public concerné*

Tous les ERP (établissements recevant du public), qu'ils soient privés ou publics.



Astuce : le diagnostic est un outil important pour les agents immobiliers et/ou les propriétaires bailleurs afin de connaître la capacité d'un site à devenir accessible à tous et les enjeux à mettre en avant lors de la signature d'un compromis.

MONTAGE DOSSIER AUTORISATION DE TRAVAUX

Depuis la fin de la possibilité de mise en place des Agenda d'Accessibilité Programmée, les ERP doivent mettre en œuvre une AT (autorisation de travaux).

Cet AT permet de hiérarchiser les mises en conformité pour répondre aux exigences réglementaires issues de la loi du 11/2/2005 sur le handicap.

NL Prestations vous accompagne dans la recherche de solutions optimales pour obtenir l'accessibilité du cadre bâti en respectant votre budget et vos contraintes.

L'AT est un outil incontournable.

Ne tardez plus !!!

Si vous êtes conformes à la réglementation, il est très important de mettre en place votre **attestation d'accessibilité** qui vous engage et qui démontre que le site est accessible à tous.

RÉALISATION DE NOTICE D'ACCESSIBILITÉ AVEC OU SANS DEMANDE DE DÉROGATION

Afin de valider la chaîne de déplacement, une notice d'accessibilité est nécessaire. Elle est à joindre à vos dossiers. Celle-ci permet de créer une circulation complète dans un ERP donné.

La Notice d'accessibilité permet de mettre en œuvre toutes les demandes de dérogations pour les ERP ne pouvant se rendre totalement accessibles pour les motifs suivants :

- Dérogations structurelles,
- Dérogation pour le motif financier,
- Dérogation pour la protection du patrimoine, de l'environnement,
- Dérogation du fait du refus de la copropriété.

NL Prestations vous accompagne pour apporter un argumentaire structuré afin de valider vos demandes de dérogations et permettre une accessibilité au mieux de vos intérêts pour une société plus inclusive.

Nathalie LABAYE
06 65 96 09 47

E-mail : nathalie@nlprestations.fr
90, route de Barcelonne
26120 MONTVENDRE

 www.nlprestations.fr 

*Construisons ensemble
la chaîne de votre réussite*



NL Prestations

AMO (ASSISTANCE MAITRISE D'ŒUVRE OU MAITRISE D'OUVRAGE) SUIVI ADAP

Opération d'accompagnement équipe maitrise d'œuvre ou maitrise d'ouvrage sur le suivi des ADAP (Agenda d'Accessibilité Programmée).

NL Prestations propose un accompagnement global sur la durée de votre Agenda d'Accessibilité Programmée et pour les présentations obligatoires aux services de l'état pendant toute la durée de ce dernier y compris les bilans intermédiaires.

Toutes ces étapes seront accomplies dans le respect de la **loi du 11/02/2005 sur le handicap**.
Le tout en gardant comme objectif, la volonté de mettre en œuvre des actions pour **une société plus inclusive**.

GUIDE TECHNIQUE POUR CONSULTATIONS TRAVAUX D'ACCESSIBILITÉ

NL Prestations propose l'élaboration de **Guides opérationnels d'aide** qui permettent d'établir des cahiers des charges afin de faciliter les consultations d'entreprises et proposer des **travaux conformes à la réglementation** issue de la loi du 11/02/2005 sur le handicap.

Ce type de guide permet aussi d'accroître la « qualité d'usage » pour une société plus accessible et plus inclusive dans le respect des normes. Cœuvrons ensemble pour un « **accès de tout à tous !!!** »

REGISTRE PUBLIC D'ACCESSIBILITÉ DES ERP

Le Registre public d'Accessibilité est un document obligatoire issu de l'arrêté du 19/04/2017.
Le Registre public d'Accessibilité est obligatoire dans chaque ERP et doit être mis à la disposition du public.

Le Registre public d'Accessibilité permet de présenter :

- la chaîne de déplacement,
- le dossier de programmation AD'AP ou le dossier d'autorisation de travaux,
- les dérogations,
- les arrêtés d'autorisation,
- les solutions d'accueil pour tous,
- la formation du personnel,
- les actions en faveur de l'accessibilité sur le site.

